



COMMISSION DES DELEGUES

Procès-verbal N°1

Le 17/10/2018 à 19h00, s'est tenue au sein du district de l'Ariège une réunion de la commission des délégués à laquelle participaient en tant que membres invités M Yves Laforgue, représentant la Commission de discipline et M. Raymond Miquel, représentant la Commission des Arbitres.

La réunion se déroulait sous la présidence de M. Didier JEANJEAN, en présence de Mrs Gonzalez Gérard, vice-président du district et Secrétaire Général, GONZALEZ Manuel, GONZALEZ François, LAILLE Guy et BOULBENE Charles.

M. JEANJEAN rappelle à l'ensemble des délégués présents quelques règles pour leur délégation. : Courtoisie mais fermeté.

Il est rappelé que les clubs doivent remettre au délégué la tablette FMI 1 heure avant le coup d'envoi

La gestion des bancs et des entraîneurs étant de leur domaine, tout comme la gestion du ballon du match et des maillots, pour favoriser un meilleur travail au corps arbitral, une application du règlement est nécessaire.

Il est demandé aux délégués que leurs rapports soient rédigés avec précision et rigueur, ce qui permet un meilleur suivi par la Commission de discipline. Les rapports doivent parvenir au secrétariat le mardi suivant les rencontres. A ce sujet, M. JEANJEAN précisait qu'il était à leur disposition pour tout problème rédactionnel.

M. GOIZE évoque le problème de l'absence de banc de délégué dans certains clubs de D1, malgré le vote de cette mesure lors de l'assemblée générale (2016).

Mr Gonzalez G rappelle que tout manque de banc de délégué entraînera automatiquement l'application d'une amende

M. LAFORGUE indique que les clubs en infraction pourront être sanctionnées financièrement et avoir des points de pénalité.

M. LAFORGUE, représentant la Commission de discipline nous informe que depuis le début du championnat, le nombre de cartons avait fortement augmenté, notamment les cartons rouges. Il nous fait part qu'il y a déjà 4 affaires à traiter par la commission de discipline

M. LAFORGUE demande à avoir les rapports des délégués au plus tard le mardi A.M car sa commission se réunit le mercredi. Il nous précise qu'il est fait une stricte application du règlement.

A ce sujet, il apparaît que certaines personnes se disant entraîneur n'ont pas les diplômes nécessaires. Bien souvent ils n'ont qu'une licence de dirigeant ou de joueur. La sanction n'est pas la même et l'attitude des délégués peut être amené à rappeler à ces personnes leur rôle sur un banc de touche. Un petit rappel concernant le dépôt d'une réclamation par une personne



non inscrite sur la feuille de match : Elle ne pourra le faire que sur présentation de sa licence et en présence du capitaine de son équipe.

M. GONZALEZ Gérard, Vice-président du district et Secrétaire général prend la parole pour apporter quelques précisions sur le rôle du délégué

Le délégué doit être présent 1h30 avant le coup d'envoi, pour s'assurer de l'état du terrain, des vestiaires, récupérer la F.M.I et accueillir le corps arbitral. Le délégué participe à la vérification du terrain en leur compagnie, demande les consignes à l'arbitre central (ballons et autres...), rédaction de la F.M.I, présence physique des délégués à la Police. A la mi-temps le délégué raccompagne le corps arbitral aux vestiaires tout en s'assurant de la présence des 2 capitaines et des délégués police

A l'issue de la rencontre, il fera, si l'arbitre central ne l'a pas déjà fait un historique des faits aux capitaines (FMI).

Par sécurité, après le départ des joueurs, notamment des visiteurs, il fera une visite de leur vestiaire pour éviter tout problème.

Le délégué quittera le terrain en compagnie du trio arbitral.

Pour info, un joueur contrôlé à l'entrée de son vestiaire doit sortir et se positionner dans le tunnel. Ceci reste la règle, son application étant du domaine de l'arbitre.

Sans être un 4^o arbitre, le délégué peut signaler une faute importante au corps arbitral.

M. Gonzalez poursuit son intervention en compagnie de M. Jeanjean pour présenter le rapport du délégué. Pas de difficulté particulière, il faut remplir le menu déroulant avec précision.

La séance est levée à 21h00.

Secrétaire de séance

R MIQUEL



GONZALEZ GERARD

Vice-Président Délégué/ Secrétaire Général DAF

Tel : 0648916199/0561601095

secretariat@ariegefoot.fff.fr

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R Miquel', written over a horizontal line.